

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 25163 Numéro SIREN : 790 031 645 Nom ou dénomination : A.26
--

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2022 sous le numéro de dépôt 100850



20221008502020

DATE DEPOT : 10/08/2022

N° DE DEPOT : 100850

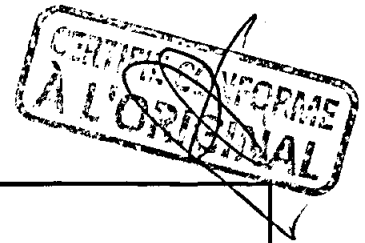
N° GESTION : 2012B25163

N° SIREN : 790031645

DENOMINATION : A.26

ADRESSE : 165 Bis rue de Vaugirard 75015 Paris

MILLESIME : 2020



A.26

SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 67 000 €

165 bis rue de Vaugirard

75 015 PARIS

RCS PARIS 790 031 645

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

10 AOUT 2022

Sous le N° :

400860

**PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 22 JUIN 2021**

Ce jour à 10 heures, les associés d'A.26 se sont réunis au siège social, en **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**, sur convocation faite par le Président, Monsieur **Philippe GALLOIS**.

Il est établi une feuille de présence qui est émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

Monsieur **Philippe GALLOIS**, Président, préside la réunion.

Monsieur **Marc SEIFERT** associé est désigné en qualité de scrutateur.

Madame **Marjorie DAUPLAIT** associée est désignée en qualité de secrétaire de séance.

La feuille de présence permet de constater que le quorum est atteint.

Monsieur **Philippe GALLOIS** constate que l'Assemblée est régulièrement constituée et qu'elle est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux statuts, et qu'en conséquence elle peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du Président, lecture du rapport du commissaire aux comptes et approbation des comptes annuels clos le 31 Décembre 2020.
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2020.
3. Point sur les conventions visées par l'article L 227-10 du code de commerce et approbation des conventions.
4. Quitus à la présidence.
5. Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- *les statuts*
- *la feuille de présence à l'Assemblée*
- *le rapport de gestion du Président*
- *les comptes annuels de l'exercice 2020*
- *le texte des Résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.*

Monsieur le Président donne lecture des rapports et de ces documents.

Ces lectures faites, la discussion est déclarée ouverte.

Les actionnaires examinent les comptes annuels présentés et s'entretiennent des questions intéressant la marche des affaires sociales.

Les associés s'estimant suffisamment informés et personne ne demandant la parole, il est immédiatement passé au vote des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion et les commentaires du Président sur les comptes annuels, à savoir les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, avoir pris connaissance du Compte de Résultat, et du Bilan au 31 Décembre 2020, déclare en approuver les termes.

Elle approuve également le Compte de Résultat et le Bilan au 31 Décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés ou résumés dans les rapports et qui se soldent par un résultat bénéficiaire de 122 818,77 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice soit le bénéfice de **122 818,77 Euros** de la manière suivante :

- Affectation au compte de « report à nouveau » pour le solde soit **122 818,77 €** de telle sorte que le compte de « report à nouveau » présentera un solde créditeur de **537 148,15 €**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les informations communiquées par le commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-33 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les dites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne à la Présidence quitus de sa gestion et de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé et approuvé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme, d'un extrait certifié conforme ou d'un extrait certifié exact des présentes pour accomplir toutes formalités nécessaires ou utiles.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse n'étant soulevée, la séance est levée.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les présents lors de la levée à 10 heures 30, de l'Assemblée Générale pour servir et valoir ce que de droit.

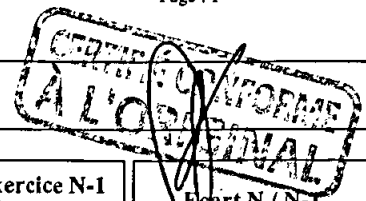
* * *

Mr Philippe GALLOIS
Président

Le Scrutateur

La Secrétaire

BILAN ACTIF



ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	44 881	41 365	3 516	7 766	4 250	54.73
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	61 732	28 980	32 752	27 148	5 604	20.64
	Fonds commercial (1)	80 000	40 000	40 000	48 000	8 000	16.67
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	240 852	136 101	104 751	129 410	24 660	19.06
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	94 727		94 727	93 103	1 624	1.74
	Total II	522 191	246 446	275 745	305 427	29 681	9.72
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 785		2 785	2 100	685	32.63
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	2 084 289	304 461	1 779 829	1 832 458	52 629	2.87
	Autres créances	57 830		57 830	148 795	90 965	61.13
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 048 811		1 048 811	329 466	719 345	218.34
	Charges constatées d'avance (3)	27 523		27 523	18 986	8 537	44.96
	Total III	3 221 239	304 461	2 916 778	2 331 805	584 973	25.09
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 743 430	550 907	3 192 523	2 637 232	555 292	21.06

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

0
393 352

ACTEA

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 67 000)	67 000	67 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	48 000	48 000		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	6 700	6 700		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	414 329	288 177	126 153	43.78
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	122 819	126 153	3 334	2.64
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	658 848	536 029	122 819	22.91
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées	27 807	55 434	27 627	49.84
	Total II	27 807	55 434	27 627	49.84
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	597 393	138 315	459 078	331.91
	Concours bancaires courants	331	331		
	Emprunts et dettes financières diverses	177 000	177 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	32 921	14 400	18 521	128.62
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	384 638	857 386	472 748	55.14
	Dettes fiscales et sociales	594 794	492 980	101 815	20.65
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	718 791	365 688	353 103	96.56
	Total IV	2 505 868	2 045 768	460 100	22.49
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total V				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		3 192 523	2 637 232	555 292	21.06

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 455 261 2 045 768

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (I)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	4 657 893	46 700	4 704 593	4 911 294		206 702	4.21
Chiffre d'affaires NET	4 657 893	46 700	4 704 593	4 911 294		206 702	4.21
Production stockée				7 500		7 500	100.00
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			27 627	55 254		27 627	50.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			56 028	80 130		24 101	30.08
Autres produits			29	14		15	103.94
Total des Produits d'exploitation (I)			4 788 277	5 039 192		250 915	4.98
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			3 050 967	3 486 473		435 506	12.49
Impôts, taxes et versements assimilés			69 309	56 121		13 189	23.50
Salaires et traitements			791 497	879 072		87 575	9.96
Charges sociales			298 433	317 931		19 498	6.13
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			77 009	70 044		6 965	9.94
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			297 961	7 471		290 490	NS
Dotations aux provisions							
Autres charges			15 885	24 040		8 156	33.92
Total des Charges d'exploitation (II)			4 601 060	4 841 152		240 092	4.96
I - Résultat d'exploitation (I-II)			187 217	198 040		10 823	5.47
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	10 115	13 212	3 097	23.44
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	10 115	13 212	3 097	23.44
2. Résultat financier (V-VI)	10 115	13 212	3 097	23.44
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	177 102	184 829	7 726	4.18
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	211	8 654	8 443	97.56
Produits exceptionnels sur opérations en capital	125		125	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	336	8 654	8 318	96.12
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 426	13 828	11 401	82.45
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 000	8 000		
Total VIII	10 426	21 828	11 401	52.23
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	10 090	13 174	3 083	23.40
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	44 193	45 502	1 309	2.88
Total des produits (I+III+V+VII)	4 788 613	5 047 846	259 233	5.14
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 665 794	4 921 693	255 899	5.20
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	122 819	126 153	3 334	2.64

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ACTEA

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a obtenu un P.G.E. pour la somme de 500 K€, constaté en dettes à échéance de moins d'un an.

La crise sanitaire a eu un impact significatif sur le volume d'activité de la société.

La société a recouru au dispositif du système de chômage partiel pour une partie de ses salariés ce qui a généré une prise en charge de l'ordre de 5 K€.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Cette crise sanitaire étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir. Cependant, compte tenu des actions menés et des aides obtenues, la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause à ce jour.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	49 881		
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	153 764		40 010
Installations générales agencements aménagements divers	110 738		7 800
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	116 421		11 709
TOTAL	227 159		19 509
Prêts, autres immobilisations financières	93 103		1 624
TOTAL	93 103		1 624
TOTAL GENERAL	523 907		61 144

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			5 000	44 881	44 881
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			52 043	141 732	141 732
Installations générales agencements aménagements divers				118 538	118 538
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			5 816	122 314	122 314
TOTAL			5 816	240 852	240 852
Prêts, autres immobilisations financières				94 727	94 727
TOTAL				94 727	94 727
TOTAL GENERAL			62 859	522 191	522 191

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	42 115	4 250	5 000	41 365
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	46 617	34 406	52 043	28 980
Installations générales agencements aménagements divers	34 551	14 069		48 620
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	63 198	29 319	5 035	87 482
TOTAL	97 749	43 388	5 035	136 101
TOTAL GENERAL	186 480	82 044	62 078	206 446

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	4 250				
Autres immob.incorporelles TOTAL	34 406				
Instal.générales agenc.aménag.divers	14 069				
Matériel de bureau informatique mobilier	29 319				
TOTAL	43 388				
TOTAL GENERAL	82 044				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	32 000	8 000			40 000
Sur comptes clients	24 618	297 961	18 118		304 461
TOTAL	56 618	305 961	18 118		344 461
TOTAL GENERAL	56 618	305 961	18 118		344 461
Dont dotations et reprises d'exploitation		297 961	18 118		
exceptionnelles		8 000			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	94 727	0	94 727
Clients douteux ou litigieux	393 352	0	393 352
Autres créances clients	1 690 938	1 690 938	
Personnel et comptes rattachés	27	27	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 980	18 980	
Impôts sur les bénéfices	1 311	1 311	
Taxe sur la valeur ajoutée	35 337	35 337	
Débiteurs divers	2 175	2 175	
Charges constatées d'avance	27 523	27 523	
TOTAL	2 264 369	1 776 290	488 079

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	331	331		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	597 393	546 786	50 607	
Fournisseurs et comptes rattachés	384 638	384 638		
Personnel et comptes rattachés	66 342	66 342		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	76 090	76 090		
Taxe sur la valeur ajoutée	448 083	448 083		
Autres impôts taxes et assimilés	4 279	4 279		
Groupe et associés	177 000	177 000		
Autres dettes	718 791	718 791		
TOTAL	2 472 947	2 422 340	50 607	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	500 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	43 960			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	0.0100	67 000			67 000

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	27 000
Dettes fiscales et sociales	102 301
Autres dettes	708 018
Total	837 319

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	27 523
Total	27 523

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements en matière de pensions	106 182
Total (1)	106 182

Engagements reçus

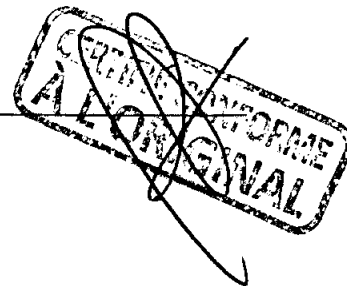
Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

MISSION AUDIT

Société d'Expertise Comptable
Société de Commissariat aux Comptes



A.26 SAS
165 bis, rue de Vaugirard – 75014 Paris
SIREN 790 031 645

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice 2020

195 traverse de Petareou – 06140 Tournettes sur Loup

Tél. 06 51 43 48 48

Trollux.audit@wanadoo.fr

Membre de l'Ordre des Experts-Comptables de Marseille Paca

Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

Société à Responsabilité Limitée au capital de 17.000 €. - RCS Grasse 398.936.724 - APE 6920Z

A.26 SAS

Siège social : 165 bis, rue de Vaugirard – 75014 PARIS
Capital social : 67.000 €
RCS PARIS : 790 031 645

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice 2020**

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.26 SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

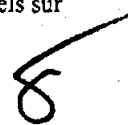
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés :

- de la cohérence des refacturations de charges et de produits auprès des associés de la société (« Groupe A.26 »).
- de l'exhaustivité des dépréciations des actifs de la société plus particulièrement dans le contexte de la crise COVID.
- et par une approche ciblée de l'exhaustivité de l'information donnée en annexe des comptes annuels sur son impact sur les comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

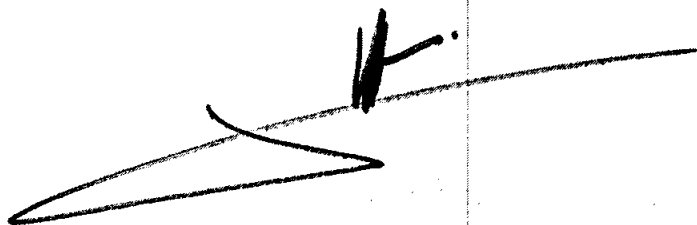
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Tourrettes sur Loup, le 7 juin 2021

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a large loop and a smaller loop above it.

Olivier TROLLUX
Commissaire aux Comptes